

Conseil Municipal du vendredi 4 octobre

* Décisions modificatives : réfection de la voirie d'Arcelet

Au budget d'Investissement :

en dépenses : au compte 2151 (Voirie) : +35991€

en recettes : subvention pour la voirie d'Arcelet : +35 991€

* Choix de l'entreprise pour réfection de la voirie forestière d'Arcelet.

Pour une estimation à 40169€ HT le choix du conseil municipal s'est porté à l'unanimité sur le moins disant, l'entreprise Sagnard, pour un montant de 33 966,70€.

* Extension réseau électrique à l'Aulagner-Petit.

Pour le raccordement d'une habitation rénovée, le Syndicat d'Electrification demande une participation communale de 600€. Accord du Conseil.

* Modification des statuts de la Communauté de Communes :

Le Conseil est appelé à délibérer sur deux modifications :

-- la modification de l'adresse du siège de la CCHL qui se trouve désormais 13 allée des Pâquerettes à Tence.

-- la prise de compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » afin de pouvoir transférer cette compétence au futur EPAGE Loire/Lignon en cours de création et qui doit remplacer le SICALA au 1^{er} janvier. Accord du Conseil.

* Subvention chorale Voy-ci Voy La :

Le Conseil accorde une subvention de 150€, destinée à prendre en charge en partie les coûts de l'accueil de la chorale de Gaas.

* Information sur le nouveau fonctionnement de la Poste :

Mardi : 8h30/10h30 – 14h00/15h30

Mercredi : 8h30/12h00

Jedi: 8h30/12h00

Vendredi: 8h30/12h00

Samedi: 8h30/12h00

* Païement impôts des biens de section:

Cela ne concerne que les sections qui ne produisent aucun revenu et dont la commune doit pour cette raison payer les impôts. Le Conseil autorise Mr le maire à procéder à cette opération de païement.

* Rectification adressage :

La Cheze : le chemin des Boutons d'or (déjà existant) devient le **chemin des renoncules**.

Les Balayes : le chemin des Balayes devient (départ sur la commune de Tence qui l'a déjà dénommé) **chemin des Bachassoux**.

Le Riou : (accès maison Cabrière) dénommé **chemin du Riou** depuis la Pierre Plantée.

* Divers :

-- demande de remplacement de l'enseigne de l'Amicale des sapeurs Pompiers :

Le devis demandé à l'entreprise Création du Lignon s'élève à 1296,00TTC

Le Conseil décide d'accorder à l'Amicale une subvention de 1000€.

-- Demande du Club de foot :

Un courrier précisant les modalités de l'aide apportée par la commune à l'embauche d'un éducateur sportif par le club de foot sera adressé au président.

-- demande de panneaux limitant la vitesse sur certaines voies communales:

Deux demandes sont étudiées par le Conseil, une au village du Monteillet, l'autre à St Voy. Considérant que la pose d'un panneau limitant la vitesse n'a que peu d'incidence, le conseil ne désire pas donner suite à ces demandes qui s'ajoutent à d'autres formulées sur toutes les voies communales.

-- traversée du village de Foumourette :

Le Conseil Départemental qui a en charge la gestion de la D15 ne désire pas que la commune mette en place les coussins berlinois (nouveau revêtement), par contre deux radars pédagogiques seront installés, une demande en ce sens sera faite à la Préfecture.

-- Point sur les travaux :

La terrasse de la crèche est terminée, remerciements de la structure très satisfaite de ce nouvel équipement.

Ecole : travaux qui concerneront pendant les vacances scolaires la salle du préau, l'accessibilité, le désamiantage des locaux, les toilettes rendues accessibles aux handicapés, la peinture...Fin des travaux prévus en décembre.

Cabinet Médical : Il s'agit d'abord de rendre le cabinet accessible aux handicapés (décaisser la dalle jusqu'au niveau du trottoir), puis une rénovation complète des locaux, changement des ouvertures, isolation, insonorisation...est prévue. Travaux en janvier/février.